

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du Jeudi 18 avril 2024

L'an **deux mil vingt-quatre**, le dix-huit avril à **vingt heures**,  
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 11 avril 2024**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, M. VERDON Laurent, Mme GIROIRE Anita, Mme MAUDUIT Sylvie, Mme SAVIEUX Danielle, M. GUILLOTEAU Régis, M. VIVIER Luc, Mme MASSÉ Jackie, M. RENOUX Stéphane.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme CANOINE Justine, M. SOULET Aurélien, Mme ROBERT Laurence, M. GUITTON Davy, M. BAILLET Éric.

**POUVOIRS** : Mme Laurence ROBERT donne pouvoir à M. Stéphane RENOUX, M. Éric BAILLET donne pouvoir à Mme Elisabeth MAILLARD, M. Davy GUITTON donne pouvoir à M. Régis GUILLOTEAU.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MASSÉ Jackie.

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2024. La modification de la variation des taux ayant été prise en compte, aucune autre remarque n'est formulée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==


L'ordre du Jour est le suivant :

#### **Délibérations :**


- 1- Autorisation d'achat par l'EPFNA de parcelle de l'îlot Poussard
- 2- Choix de la banque pour le prêt concernant l'achat de l'atelier
- 3- Attribution des subventions
- 4- Convention de la 5<sup>ème</sup> saison
- 5- Convention de partenariat SIGIL : renouvellement
- 6- Création d'un poste dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » PEC
- 7- Devis parcours touristique
- 8- Devis armoire chauffante pour l'atelier
- 9- Devis autolaveuse pour le groupe scolaire

#### **Informations :**

- ✓ Les Olympiades des 7 merveilles
- ✓ Organisation de la fête du village du 1<sup>er</sup> mai
- ✓ Organisation du 8 mai

 **Dates à fixer :**

- Réunion d'adjoints :  
mardi 07 mai 2024 à 18h30

 **Questions diverses :**

- Tenue bureau de vote du 9 juin 2024

**1- AUTORISATION D'ACHAT PAR L'EPFNA DE PARCELLES DE L'ILOT POUSSARD (DE 2400031)**

Madame Le Maire rappelle la signature de la convention de réalisation n° 79-23-138 pour la requalification de l'îlot Poussard entre la commune de Saint-Rémy, la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'EPFNA signée en décembre 2023.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans son article 5.2 « accord préalable de la personne publique garante », prévoit un accord préalable à toute acquisition des biens par l'EPFNA.

Madame Le Maire informe les membres de l'assemblée que l'acquisition des parcelles cadastrées AH n° 120 et 122, sises au 4 et 6 rue Alfred Poussard, d'une superficie totale de 1 740 m<sup>2</sup> est proposée au prix de vente de 20 000 € net vendeur.

Il est demandé au conseil municipal :

1. d'autoriser l'acquisition par l'EPFNA pour le compte de la commune de Saint-Rémy, les parcelles cadastrées AH n°120 et 122, sises au 4 et 6 rue Alfred Poussard, d'une superficie de 1 740 m<sup>2</sup> au prix de 20 000 € appartenant à M et Mme Faucher.
2. De donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour la signature des documents liés à cette acquisition et tous documents afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

**2- DECISION D'EMPRUNT, CHOIX DE L'ORGANISME FINANCIER (DE 2400032)**

Madame Le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour le choix de l'organisme bancaire qui financera l'achat du bâtiment impasse des artisans destiné à y établir l'atelier municipal.

Le tableau ci-dessous récapitule les propositions reçues, selon les caractéristiques suivantes demandées:

Montant: 230 000,00€

Durée: 20 ans

Échéances: trimestrielles

Taux: fixe

Le tableau de financement est présenté comme suit:

**ACHAT DU BATIMENT IMPASSE DES ARTISANS POUR L'ATELIER  
MONTANT DE L'OPERATION 230 000,00 €**

<b>Etablissement</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Échéance</b>	<b>Frais de dossier</b>	<b>Coût global</b>
Crédit agricole (échéances constantes)	4,16%	4 249,06 €	230,00 €	339 924,75 €
Crédit agricole (échéances dégressives)	4,16%	De 5 267,00 € à 2 904,90 €	230,00 €	326 876,00 €
Crédit mutuel	3,99%	4 186,68 €	500,00 €	335 434,40 €
Caisse d'Épargne	4,10%	4 226,98 €	230,00 €	338 388,40 €
La banque postale	3,95%	4 172,08 €	230,00 €	334 094,47 €

Monsieur Laurent VERDON prend la parole afin d'expliquer les différentes propositions faites par les banques, il propose aux membres de retenir la proposition de la Banque Postale notamment au vu du taux proposé.

Madame Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'acquisition du bâtiment situé impasse des artisans, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 230 000.00€.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et après en avoir délibéré,

**1. Décide de contracter un emprunt de 230 000.00 € auprès de la banque postale, dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- Montant du capital emprunté : 230 000.00 €
- Durée de l'amortissement : 20 ans
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Taux d'intérêt : 3.95% fixe
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat du prêt
- Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 18 juin 2024

**2. S'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêt.**

**3 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS (DE 2400033)**

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour valider les attributions de subventions communales, départementales et nationales. Les tableaux ci-après récapitule les demandes.

### Associations communales :

DATE	ASSOCIATIONS	2019	2020	2021	2022	2023	MONTANT VOTE EN 2024	ACTIONS	
02/04/2024	LA CHEMISE A CARO					500,00	500,00	organisation d'un concert avec 5 groupes sur 2 scènes pour la fête de la musique du 22 juin 2024 (Location sono, matériel, jeux de lumière)	
03/02/2023	SEP	800,00	800,00	-	-	1 000,00	-		
07/03/2024	AVENIR 79 FC	300,00	400,00	400,00	-	250,00	1 000,00	Continuer les activités auprès de jeunes par l'achat de matériel et pérennisation d'emploi	
29/03/2024	CAMPAGN'ARTS	1 250,00	600,00	-	1 250,00	1 250,00	1 250,00	Organisation de plusieurs manifestations pluri artistique (salon d'hiver, vide atelier etc... )	
20/03/2023	LUKRAT RACING	500,00	500,00	300,00	200,00	-	-		
2023	ADMR	1 662,00	1 684,50	1 707,00	1 729,50	1 672,50	-		
2023	FAJ		300,00					aides apportées aux jeunes, destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle, faire face à des besoins urgents	
<b>TOAL</b>								<b>2 750,00</b>	

### Associations départementales et nationales :

DATE	ASSOCIATIONS	2019	2020	2021	2022	2023	MONTANT VOTE EN 2024	ACTIONS	
11/01/2024	HOPITAL POUR LES ENFANTS POITIERS			200,00			200,00	Maintenir lien entre l'enfant et son entourage, favoriser les échanges, lutter contre l'isolement	
15/02/2024	APF France HANDICAP		200,00	200,00	300,00			Soutien à l'handicap	
22/11/2022	France ALZHEIMER			200,00				Ecouter, soutenir, accompagner les personnes atteintes de la maladie d'azheimer ou maladies apparentées et leurs proches proposer des activités pour les aides et les aidants	
07/03/2024	LA BANQUE ALIMENTAIRE		200,00	200,00				Lutter contre le gaspillage alimentaire et aider les personnes les plus démunies dans les Deux-Sèvres	
08/12/2023	AFSEP							L'association aide les personnes concernées par la maladie patients proche aidant à favoriser l'autonomie à domicile le plus longtemps possible	
05/02/2024	France ADOT 79	140,00						Dons d'organes et dons de moelle osseuse	
21/02/2024	SECOURS POPULAIRE			200,00				Aider les plusdémunis, démarches d'insertion et d'aide à la formation et activités loisir pour les enfants pour partir en vacances	
01/02/2024	LES RESTAURANTS DU CŒUR		200,00	200,00			200,00	Distribution repas aux familles démunies	
09/01/2024	UDAF	110,00	110,00	114,00		106,00	106,00	Famille séparée accompagnement pour les droits de visite difficile avec les enfants	
03/04/2023	SECOURS CATHOLIQUE CARITAS France			200,00				Accueil et accompagnement des personnes en détresses: difficultés financières, sentiment d'exclusion souffrance morale et carences relationnelles	
07/12/2023	ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	110,00						Action préventive dans les écoles, remise à niveau des séniors etc...	
16/02/2024	SOLFAEH							Aide aux familles dont les enfants sont hospitalisés (hébergement, trajet, mode de garde...)	
16/08/2023	AFMELETHON							Accompagnement de la personne malade et de sa famille	
<b>TOTAL</b>								<b>506,00 €</b>	

Après avoir débattu, il est proposé d'attribuer,

### Associations communales :

- 500.00 € à la chemise à Caro
- 1 000.00 € à l'Avenir 79
- 1 250.00 € à Campagn'art

Associations départementales et nationales :

- 200.00 € à l'hôpital pour les enfants de Poitiers
- 200.00 € au resto du cœur
- 106.00 € à l'UDAF

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité les propositions suivantes :**

Associations communales :

- 500.00 € à la chemise à Caro
- 1 250.00 € à Campagn'art

Associations départementales et nationales :

- 200.00 € à l'hôpital pour les enfants de Poitiers
- 200.00 € au resto du cœur
- 106.00 € à l'UDAF

Et à la majorité la proposition suivante :

Associations communales :

- 1 000.00 € à l'Avenir 79

#### **4 – CONVENTION DE LA 5EME SAISON (DE 2400034)**

Madame le Maire propose de délibérer pour l'autoriser à viser la convention pour le festival de la 5<sup>ème</sup> saison.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le festival de la 5<sup>ème</sup> saison est organisé en partenariat avec l'Agglo du Niortais qui propose des spectacles vivants à vocation familiale. Le spectacle prévu à Saint-Rémy sera le 12 juin 2024 par la compagnie « les barjes ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à viser la convention de la 5<sup>ème</sup> saison.**

#### **5 – CONVENTION DE PARTENARIAT SIGIL : RENOUELEMENT (DE 2400035)**

Madame le Maire propose de délibérer pour renouveler la convention SIGIL.

Cette convention permet la consultation du plan cadastral et la visualisation des réseaux des partenaires du SIGIL.

Cet outil est complété par l'aide à la coordination de chantier, le descriptif de la voirie, la gestion du patrimoine arboré, la gestion des dossiers d'urbanisme.

Cette convention a une durée de 5 ans et le montant de la participation pour une commune 1 000 à 5 000 habitants est de 700,00 € par an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à viser la convention relative à l'utilisation du SIGIL.**

#### **6 – CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPETENCE » PEC (DE 2400036)**

Madame le Maire propose de délibérer pour la création d'un poste dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » au sein du service technique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

Les caractéristiques de cet emploi sont les suivantes :

- Contrat de 12 mois
- Temps plein
- Rémunération sur la base du smic
- Renouvelable

En contrepartie, l'employeur peut bénéficier d'une aide financière mensuelle versée par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide, à l'unanimité de la création d'un poste d'agent technique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 pour une durée de 12 mois, dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » et d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

#### **7 – DEVIS PARCOURS TOURISTIQUE (DE 2400037)**

Afin de répondre à la demande du Conseil municipal des Enfants dans le cadre de la création d'un parcours pédestre pour découvrir la commune, Madame le Maire propose de valider le devis envoyé :

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Impression panneaux incolores	GRAPHIC	850,00 €	1 020,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise GRAPHIC pour un montant de 1 020.00 € TTC.**

#### **8 – DEVIS ARMOIRE SECHANTE / CHAUFFANTE POUR L'ATELIER (DE 2400038)**

Madame le Maire propose de valider le devis concernant l'achat d'une armoire chauffante destinée au service technique, pour cela plusieurs devis ont été demandés :

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Vestiaire séchant 4 places	PROLIANS	2 339,00 €	2 806,80 €
Vestiaire chauffant 2 places	PROVOST	1 568,31 €	1 881,97 €
Vestiaire chauffant 2 places (quantité 2)	SARL ROY	2 620,00 €	3 144,00 €
Vestiaire séchant 2 places (quantité 2)	COMAT ET VALCO	3 811,16 €	4 573,39 €

Monsieur Jacky PELTIER, 1<sup>er</sup> adjoint prend la parole afin d'expliquer la nécessité du projet d'acquisition de cette armoire séchante et propose l'entreprise la moins disante.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise PROLIANS pour un montant de 2 806.80 € TTC.**

### **9 – DEVIS AUTOLAVEUSE POUR LE GROUPE SCOLAIRE (DE 2400039)**

Madame le Maire propose de valider le devis concernant l'achat d'une autolaveuse pour le groupe scolaire, pour cela plusieurs devis ont été demandés :

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Autolaveuse	Dhp	1 245,80 €	1 494,96 €
Autolaveuse	SARL ROY	1 855,00 €	2 226,00 €
Autolaveuse	Manutan	1 060,00 €	1 272,00 €
Autolaveuse	Manutan	1 669,00 €	2 002,80 €
Autolaveuse	lineonline	1 083,33 €	1 300,00 €

Monsieur Jacky PELTIER, 1<sup>er</sup> adjoint intervient pour expliquer la nécessité de l'achat d'une autolaveuse et propose de retenir la 1<sup>ère</sup> proposition.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise DHP pour un montant de 1 494.96 € TTC.**

### **INFORMATIONS**

- Les Olympiades des 7 merveilles : il est proposé de contacter les associations de Saint Rémy pour constituer des équipes.  
Aucun besoin d'avoir des équipes complètes, les organisateurs se chargeront de constituer les équipes.  
Un besoin de 5 bénévoles pour le 25 juin 2024
- Organisation fête du village du 1<sup>er</sup> mai : M. Guilloteau se chargera de l'organisation du verre de l'amitié, le rendez-vous est donné à 9h45 pour le parcours pédestre, en présence de la géo mobil des jeux olympiques de 13h30 à 16h30.
- Organisation du 8 mai : rassemblement au monument aux morts au cimetière à 10h, suivi d'un café à la mairie.  
Commander des fleurs et voir les piles pour le micro.

## **DATES A FIXER**

- Réunion des adjoints : Mardi 07 mai 2024 à 18h30.
- Réunion commission des affaires scolaires : lundi 6 mai 2024 à 20h30
- Réunion du CME : mercredi 23 mai 2024
- Réunion commission information et communication : mercredi 15 mai 2024 à 20h30

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Tenue bureau de vote du 9 juin 2024 : le planning est en cours de rédaction
- Achat d'écharpes tricolores pour les élus du CME

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 h 50.